

DÉLIBÉRATION N° 9-2024-2025-CAC
PORTANT APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 MARS 2025

Le Conseil Académique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 et L712-4,
Vu les statuts de l'université,

Délibère :

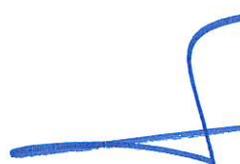
Article unique

Le procès-verbal du 17 mars 2025 est approuvé.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (44 pour, 7 contre, 2 abstentions, 3 NPPAV).

A Toulouse, le 16 juin 2025

La Présidente
Emmanuelle GARNIER



Voies et délais de recours

Si vous estimez que la décision prise par l'Administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné (Ministre de l'Enseignement supérieur)
- Soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Toutefois, si vous souhaitez former un recours contentieux suite au rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique, ce recours contentieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique

DÉLIBÉRATION N° 10-2024-2025-CAC

PORTANT SUR LE RENOUELEMENT D'UN REPRESENTANT UT2J AU COLLEGE « DES AUTRES ENSEIGNANT-ES-CHERCHEUR-ES, CHERCHEUR-ES, ENSEIGNANT-ES ET PERSONNELS ASSIMILES DU CAC DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES AU SENAT ACADEMIQUE DE LA COMUE DE TOULOUSE

Le conseil académique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 et L712-4,
Vu les statuts de l'université notamment l'article 4,
Vu les statuts de la Comue,

Compte-tenu des règles de composition et de fonctionnement du sénat académique de la Comue et des modalités de désignation des représentant-es du conseil académique de l'Université Toulouse – Jean Jaurès au sénat de la Comue de Toulouse,

Considérant que la désignation doit se faire par et parmi les représentants du collège des autres enseignant-es-chercheur-es, chercheur-es, enseignant-es et personnels assimilés,

Considérant qu'il convient d'élire un représentant de sexe masculin,

Considérant la candidature présentée aux conseiller-es,

Après avoir renoncé unanimement au vote à bulletin secret,

Désigne

Philippe JEAN-AMANS

Inscrits : 21

Votants : 18

Voix recueillies par le candidat : 18

Représentant issu du collège des autres enseignant-es-chercheur-es, chercheur-es, enseignant-es et personnels assimilés au sein du sénat académique de la Comue de Toulouse.

Le mandat des représentant-es de l'Université Toulouse – Jean Jaurès arrive à sa fin au terme du mandat du sénat académique de la Comue de Toulouse. La perte de la qualité par laquelle les membres ont été désignés entraîne la perte du mandat de membre du sénat académique.

A Toulouse, le 16 juin 2025


 Présidente
Emmanuelle GARNIER

Voies et délais de recours

Si vous estimez que la décision prise par l'Administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné (Ministre de l'Enseignement supérieur)
- Soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Toutefois, si vous souhaitez former un recours contentieux suite au rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique, ce recours contentieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique

DÉLIBÉRATION N° 11-2024-2025-CAC
PORTANT APPROBATION DU RAPPORT D'AUTOEVALUATION DE L'UNIVERSITE

Le conseil académique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 et L712-4 et les articles L123-1 à L123-9 fixant les objectifs et missions de l'enseignement supérieur,
Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,
Vu les statuts de l'université,

Délibère :

Article unique

Le rapport 2025 d'autoévaluation de l'université est approuvé.
Ledit rapport est annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité des 55 membres présents ou représentés (44 pour, 14 contre, 2 abstentions, 0 NPPAV).

A Toulouse, le 16 juin 2025

La Présidente
Emmanuelle GARNIER



Voies et délais de recours

Si vous estimez que la décision prise par l'Administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné (Ministre de l'Enseignement supérieur)
- Soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Toutefois, si vous souhaitez former un recours contentieux suite au rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique, ce recours contentieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique

DÉLIBÉRATION N° 12-2024-2025-CAC
PORTANT APPROBATION DES AXES STRATEGIQUES DE L'UNIVERSITE POUR LE CONTRAT 2027-2031

Le conseil académique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 et L712-4 et les articles L123-1 à L123-9 fixant les objectifs et missions de l'enseignement supérieur,
Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,
Vu les statuts de l'université,

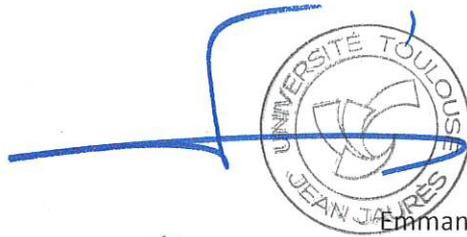
Délibère :

Article unique

Les axes stratégiques de l'université pour le contrat 2027-2031 tels qu'annexés à la présente délibération ne sont pas approuvés.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (26 pour, 31 contre, 1 abstention, 0 NPPAV).

A Toulouse, le 16 juin 2025



A blue ink signature is written over a circular official stamp of the University of Toulouse. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ TOULOUSE' at the top and 'JEAN JAURÈS' at the bottom, with a stylized logo in the center.

La Présidente
Emmanuelle GARNIER

Voies et délais de recours

Si vous estimez que la décision prise par l'Administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné (Ministre de l'Enseignement supérieur)
- Soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Toutefois, si vous souhaitez former un recours contentieux suite au rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique, ce r contentieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique